

Site d'entreposage illégal de BPC

Pointe-Claire satisfaite de l'engagement du Ministère pour la décontamination prochaine

POINTE-CLAIRE, le 11 février 2016 – Le maire de la Ville de Pointe-Claire, Morris Trudeau, est satisfait de l'engagement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel, d'exiger la décontamination complète du site Les Équipements de puissance Reliance ltée dans les mois à venir.

Le maire a ainsi réagi à l'annonce du ministre, ce matin, de l'ordonnance ministérielle qu'il a signée visant à forcer les propriétaires, actuel et précédent, à procéder à la réhabilitation complète du site et des terrains limitrophes s'il y a contamination, en plus d'assurer un suivi environnemental des eaux souterraines, à défaut de quoi le gouvernement s'en chargera, à leurs frais.

« La Ville de Pointe-Claire a toujours le même engagement qui est d'assurer la santé et la sécurité de ses citoyennes et citoyens. Depuis la découverte de BPC entreposés illégalement, nous avons veillé à ce que tous les risques soient éliminés le plus rapidement possible, et c'est ce que nous continuons à faire », indique le maire Trudeau.

Le maire de Pointe-Claire tient à souligner son appréciation face à la détermination que manifestent le ministre Heurtel et le gouvernement par cette ordonnance. « Le ministre Heurtel maintient son engagement envers la population. Il est essentiel que ce site hautement contaminé adjacent à une zone résidentielle soit réhabilité », précise le maire.

Le site d'entreposage illégal a été fermé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès sa révélation publique en août 2013. Depuis, le Ministère en assume l'entière responsabilité.